



Les services de l'État dans le Loiret

Cartes grises

- [Documents téléchargeables](#)
- [Votre demande d'immatriculation par courrier](#)
- [Destruction d'un véhicule](#)
- [Délivrance des certificats d'immatriculation pour les véhicules importés](#)
- [Tarifs des cartes grises dans le Loiret](#)
- [Où en est votre carte grise ?](#)
- [Liste des pièces à joindre](#)
- [Duplicata de carte grise](#)
- [Déclaration de cession de véhicule](#)
- [Votre demande d'immatriculation aux guichets de la préfecture](#)
- [Déclaration d'achat d'un véhicule d'occasion](#)
- [Changements d'adresse pour les cartes grises](#)
- [Opposition au transfert du certificat d'immatriculation](#)
- [Certificat de non-gage](#)
- [Immatriculer votre véhicule chez un professionnel de l'automobile](#)
- [Déclaration de retrait de la circulation d'un véhicule](#)
- [Demande de délivrance de certificat\(s\) W de garage](#)
- [Services des cartes grises et permis de conduire](#)

Liste des pièces à joindre

Article créé le 09/08/2013

Mis à jour le 21/08/2013

Pour toute demande d'immatriculation

Mise à jour le 05/08/2013

1. Un [imprimé de demande d'immatriculation](#) dûment rempli et signé (cliquez sur l'intitulé pour le télécharger)
2. L'original de la carte grise (rayé, daté et signé uniquement en cas de changement de titulaire), ou la déclaration de perte
3. L'original du certificat de vente
4. Un contrôle technique de moins de 6 mois (changement de titulaire) ou à jour (changement de domicile)
5. Une pièce d'identité en photocopie recto verso en cours de validité du demandeur
6. Un justificatif de domicile* récent de moins de 6 mois en photocopie : une quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone, une attestation d'assurance du logement, un titre de propriété, un certificat d'imposition ou de non imposition de moins de l'année précédente, un carnet de circulation en cours de validité (**les factures d'eau ne sont pas prises en compte**).
7. Un chèque à l'ordre du régisseur de recettes de la préfecture du Loiret (tarifs consultables sur le site internet de la préfecture)
8. La copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité du payeur si le titulaire du chèque est différent de celui du certificat d'immatriculation
9. **ATTENTION**, pour les véhicules d'occasion provenant de l'Union Européenne, vous devez également fournir un **quitus fiscal**, qui peut être obtenu auprès des services fiscaux, ou pour les véhicules d'occasion provenant d'un état tiers à l'Union Européenne, un **certificat référencé 846A**.

ATTENTION !

En cas de changement de domicile ne rayez pas la carte grise !

Vous devez :

- Pour les anciennes immatriculations (type 2000 UV 45), conserver le coupon et joindre la carte grise originale au dossier
- Pour les nouvelles immatriculations SIV (type AA-100-AA), conserver la carte grise originale sans la découper, joindre seulement la copie, une étiquette à coller sur votre carte grise vous sera adressée par la poste,

Pour immatriculer un cyclomoteur mis en circulation avant le 1er janvier 2004, vous devez joindre les pièces suivantes :

1. Un [imprimé de demande d'immatriculation](#) (dûment rempli et signé)
2. Un justificatif de vente (certificat de cession ou facture établie par le vendeur)
3. Le **certificat original de conformité**, ou un duplicata du certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant en France, ou une facture du véhicule sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule, ou une attestation d'assurance sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule
4. Un justificatif de domicile* récent de moins de 6 mois en photocopie : une quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone, une attestation d'assurance du logement, un titre de propriété, un certificat d'imposition ou de non imposition de moins de l'année précédente, un carnet de circulation en cours de validité (**les factures d'eau ne sont pas prises en compte**).
5. Une **pièce d'identité** en photocopie recto verso en cours de validité du demandeur
6. Aucune taxe n'est perçue pour cette procédure d'immatriculation

*En cas d'hébergement, en plus de ces pièces, vous devez joindre :

1. La photocopie de la **pièce d'identité de l'hébergeant**
2. Une **attestation d'hébergement** délivrée par l'hébergeant
3. Un **document officiel** montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (attestation carte vitale...)

Pour les [tarifs](#), vous pouvez consulter la rubrique correspondante, ou obtenir des renseignements sur le **serveur vocal** au **0821.80.30.45** ou par mail : pref-internet@loiret.gouv.fr

- > [Journaliste](#)
- [Services de l'Etat](#)
- [Politiques Publiques](#)
- [Actualités](#)
- [Publications](#)
- [Démarches administratives](#)
- [Vous êtes...](#)
- > [Particulier](#)
- > [Professionnel](#)
- > [Association](#)
- > [Collectivité](#)

- [Horaires et coordonnées](#)
- [Plan du site](#)
- [Foire aux questions](#)
- [Lexique des termes administratifs](#)
- [Glossaire](#)
- [Abonnement aux flux RSS](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Mentions légales](#)



- [Les risques majeurs dans votre département](#)
- [I.A.L. : Information Acquéreur locataire](#)
- [RAA : Recueil des Actes Administratifs](#)
- [Conseil des Ministres](#)
- [B.I.E.P. : Bourse interministérielle de l'emploi public](#)
- [B.R.I.E.P. : Bourses régionales interministérielles de l'emploi public](#)
- [Référentiel Général d'Accessibilité](#)

Tous droits réservés SIG/DILA
République Française ©
2011-2012